

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la MARNE
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de VERTUS – PLAINE
CHAMPENOISE

Commune de FERE-CHAMPENOISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 NOVEMBRE 2018

Conseillers en exercice 19
Présents 15
Votants 17

L'an deux mil huit, le vingt-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Fère-Champenoise, légalement convoqué en date du 19/11/2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LEGRAND, Maire en Mairie de Fère-Champenoise

Présents : Bruno LEGRAND, Olivier FELIX, Jérémy PETIT, Valérie MANCE, Rémy LEPAGE, Sophie PARENT, Bernadette EGOT, Patrick BRETON, Chantal GONCALVES, Edith POUCINEAU, Anne-Sophie DUBOIS, Violaine KEIME, Céline BREGEON, Paul REMY, Fabrice HERBIN,

Absents : André LESPRIT, Christophe CELLIER (excusé), Gérard GORISSE (excusé), Jennifer SINGEVIN (excusée)

Pouvoirs : Christophe CELLIER à Jérémy PETIT
Gérard GORISSE à Rémy LEPAGE

Secrétaire de séance : Mme Sophie PARENT

**N° 2018/28-11/1-1
SERVITUDES
ENEDIS (passage
ligne souterraine)
Parcelles AD 628 et AD
629**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la construction des logements familiaux (impasse des acacias) par PLURIAL NOVILIA, une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles AD 628 et AD 629.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**
ENTERINE la convention de servitude conclue avec ENEDIS,
DONNE DELEGATION au Maire ou en son absence à l'un de ses
4 adjoints (Monsieur Jérémy PETIT, Madame Valérie
MANCE, Monsieur Rémy LEPAGE et Madame Sophie PARENT)
pour signer tous documents y afférents, y compris l'acte notarié à
établir conformément à la convention sous seing privé,

MÊME SÉANCE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018/28-11/2-1 **DENEIGEMENT** **Convention avec la** **société SOLOMAX**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe MASSIN, prestataire de la Commune pour les opérations de déneigement de la voirie communale a fait part de son intention de résilier la convention actuellement en vigueur.

Monsieur Maurice JACOB, gérant de la société SOLOMAX à VAL-DES-MARAIS et spécialisé dans les prestations de travaux agricoles/location de matériels agricoles etc. a proposé à la Commune de reprendre cette convention.

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités de la convention, valable pour une durée de trois services hivernaux successifs à compter de l'hiver 2018-2019.

Il est précisé que le matériel appartenant à la Commune restera bien dans le périmètre de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de déneigement de voirie communale avec la société SOLOMAX

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/3-1 **EFFACEMENT DU** **RESEAU DE** **TELECOMMUNICATION** **(ORANGE)** **Ruelle du Moulin**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'effacement du réseau BT de la ruelle du Moulin, d'un montant de 52 000 € HT comprenant une participation de la Commune à hauteur de 15 600 € HT a été votée lors du dernier Conseil Municipal.

Il convient également de valider l'effacement des réseaux aériens de communications électroniques dont le montant est estimé à **15 600 € HT** avec une prise en charge intégrale par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**

APPROUVE la solution technique proposée

DONNE SON ACCORD pour les travaux d'effacement des réseaux aériens de communications électroniques d'un montant de 15 600 € HT.

DONNE DELEGATION DE SIGNATURE AU SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE M. Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/4-2 LOTISSEMENT LE PETIT VAL

Mandats de vente simple non-exclusifs
Accord-cadre multi-attributaire

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commercialisation des parcelles du lotissement a débuté il y a plusieurs mois déjà.

Afin de favoriser la vente des parcelles, il est proposé de désigner des mandataires, chargés de démarcher de potentiels acquéreurs. Pour se faire, ces mandataires sont libres d'utiliser tous moyens de publicité adaptés. En cas de vente, ils seront rémunérés par le versement d'honoraires de la part de l'acquéreur (via le notaire en charge de la rédaction de l'acte de vente).

Ainsi, un accord-cadre multi-attributaire a été lancé. 2 sociétés ont répondu à la consultation avec les honoraires suivantes :

-HEBERT EXPERTISES, société de géomètres-experts basé à Marne-la-Vallée – honoraires à 6 % TTC du prix de vente de la parcelle

-Société IAD via l'agent Jérôme LESTRADET basé dans la Marne – honoraires à 6 % TTC du prix de vente de la parcelle

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les 2 offres afin d'optimiser les ventes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**

DECIDE de retenir les sociétés HEBERT EXPERTISES et IAD comme mandataires non-exclusifs pour la vente des parcelles du lotissement « Le Petit Val »

AUTORISE M. Le Maire à signer les mandats correspondants

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/5-1 TEREOS SUCRE FRANCE

Demande autorisation ICPE
Projet « Maxi sucre »
Avis favorable

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du projet maxi-sucre de **TEREOS SUCRE FRANCE** sur son site de Connantre et qui prend la forme des mesures suivantes :

-extension de la durée de la campagne sucrière de 110 à 140 jours avec la création d'un stockage de betterave longue durée sur le site,

-réalisation d'une campagne sirop de 50 jours (d'avril à juin)

-modification de l'atelier de cristallisation pour une production annuelle de sucre de 300 000 à 500 000 tonnes

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans ce cadre, TEREOS prévoit la mise à jour de son plan d'épandage. Actuellement, le parcellaire est de 18 ha. Il s'agirait de l'étendre avec 2 ha supplémentaires.

Ce projet nécessite une demande d'autorisation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) avec enquête publique qui aura lieu du 12 novembre au 14 décembre inclus.

Dans la mesure où Fère-Champenoise se situe dans un périmètre de 3 kilomètres autour du site, son Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Après avoir l'entendu l'exposé de M. Le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par vote à main levée, **à l'unanimité des 17 votants**

EMET un avis favorable au projet maxi-sucre de TEREOS SUCRE France tel qu'exposé dans le dossier de présentation.

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/6-1
LOTISSEMENT LE
PETIT VAL
Cession de parcelle WB 172
à M. Yann COTTRET

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de longue date de création d'un lotissement d'habitations, d'abord géré par le bailleur social PLURIAL NOVILIA puis transféré à la Commune

Vu l'arrêté municipal en date du 17 mars 2017 accordant le transfert du permis d'aménager de PLURIAL NOVILIA vers la Commune de Fère-Champenoise,

Vu la délibération n°2017/18-08/1 du 18 juillet 2017, fixant pour le lotissement « le Petit Val » le prix de vente des terrains nus viabilisés,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 17 votants**

PREND ACTE de la demande de réservation du lot suivant :

Parcelle **WB 172** telle que teintée de jaune sur le plan ci-joint, d'une superficie de 691 m² à Monsieur COTTRET Yann.

AUTORISE la cession du lot précité au prix de 39,60 € TTC, soit pour un total de **27 363,6 € TTC** à Monsieur COTTRET Yann.

DONNE TOUT POUVOIR à M. Le Maire ou en son absence à l'un de ses 4 adjoints (Monsieur Jérémy PETIT, Madame Valérie MANCE, Monsieur Rémy LEPAGE et Madame Sophie PARENT) pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que
représentant de la Commune

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/7-1
HABITAT
Projet AGE&VIE

Vu l'avis du service des domaines,

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la société AGE&VIE d'implantation d'un collectif pouvant accueillir 16 personnes âgées sur la Commune. Le Conseil Municipal avait émis un premier avis favorable lors de la séance du 30 août 2018.

Ce projet prendrait la forme de 2 maisons de 8 logements chacune avec proposition de services (repas, courses...). L'objectif est d'accompagner les aînés dans le vieillissement. Il s'agirait d'une offre alternative à la MARPA.

Pour se faire, AGE&VIE souhaiterait acquérir une partie de la parcelle AC 191 et plus précisément une superficie de 2 367 m² au prix de 40 000 € (voir plan joint).

M. Le Maire précise que cette vente serait strictement liée à la réalisation du projet tel que défini par AGES&VIE dans le délai de 4 ans.

Ainsi, si le projet n'est pas réalisé dans ce délai ou qu'un projet dépourvu de tout lien avec l'habitat des aînés est proposé, alors la parcelle retournera automatiquement dans la propriété de la Commune. Cette clause sera insérée dans l'acte de vente de la parcelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des 17 votants**

ACCEPTE la vente d'une partie de 2 367m² de la parcelle AC 191 à la société AGE&VIE pour la réalisation d'un projet de constructions d'un collectif accueillant 16 personnes âgées au prix de **40 000 €**

PRECISE que le morceau de parcelle concerné fera l'objet d'une division cadastrale

PRECISE que si le projet n'est pas réalisé dans ce délai ou qu'un projet dépourvu de tout lien avec l'habitat des aînés est proposé, alors la parcelle retournera automatiquement dans la propriété de la Commune.

DONNE TOUT POUVOIR à M. Le Maire ou en son absence à l'un de ses 4 adjoints (Monsieur Jérémy PETIT, Madame Valérie MANCE, Monsieur Rémy LEPAGE et Madame Sophie PARENT) pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment pour signer tous actes se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la Commune

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MÊME SÉANCE

N° 2018/28-11/8-4
DECISION
MODIFICATIVE N°3
Budget général

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses	Recettes
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
OP 34 : c/2128	- 7 000,00 €	
OP 21 : c/21318		+ 3 700,00 €
OP 21 : c/21318		+ 8 300,00 €
OP 22 : c/21534	- 4 000,00 €	
020 dépenses imprévues d'investissement	- 1 000,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 17 votants

ADOpte cette décision modificative n°3 du budget général